



Recours apres accident sur route inondée

Par **magali29**, le **19/12/2008 à 22:30**

Bonsoir, mon ami a fait un aquaplaning samedi matin en rentrant du travail, un autre vehicule était deja au fossé qlques minutes avant, c'était un de ses collegues. Il s'avere que la route était inondée suite au debordement d'un ruisseau. Il est assuré tout risque mais doit payer la franchise. Heureusement il n'y a aucun blessé mais croyez vous qu'il est possible de se retourner contre la municipalité car 2 accidents au meme moment c'est quand meme grave. Merci

Par **chaber**, le **21/12/2008 à 06:27**

Il appartenait à votre ami d'adapter sa vitesse en fonction de la route.
Si votre assureur estime qu'il existe un recours contre la commune, soyez certaine qu'il le fera, tant pour la franchise que pour l'indemnité qu'il doit régler